

Aides en direction des jeunes

Contrat municipal étudiant



Qu'est-ce que c'est ?

Le contrat municipal étudiant permet de soutenir l'insertion professionnelle et l'engagement citoyen des jeunes en participant à leur accès à l'enseignement secondaire considérant que le frein financier constitue un obstacle à la réalisation de leur projet universitaire.

Cette aide s'accompagne d'un engagement de l'étudiant à faire preuve d'assiduité et à réaliser, en contrepartie, 35 heures dans l'année au service de la ville, du Centre communal d'action sociale ou d'une association de Saint-Marcellin, dans différents domaines cohérent avec son projet.

Pour une année scolaire, le montant de l'aide s'élève à la somme maximale de 800 € en fonction de la situation du foyer fiscal de référence du bénéficiaire en lien avec la part fiscale du ménage.

Pour qui ?

Les jeunes étudiants saint-marcellinois de moins de 25 ans qui effectuent des études supérieures

A qui s'adresser ?

Service jeunesse à l'espace Riondel : [04 76 38 89 86](tel:0476388986)

Bourse au permis de conduire

Quel est le principe ?

Sensibiliser les jeunes à la question de la sécurité routière et leur permettre une autonomie en matière de mobilité, essentielle en terme d'accès à la formation ou à l'emploi.

Les bénéficiaires s'engagent à :

- Etre présents avec assiduité aux sessions théoriques, gages de réussite à l'examen,
- Réaliser 60 heures minimum de service bénévole au sein d'une association saint-marcellinoise.

La commission se réunit deux fois par an pour étudier de manière anonymes les dossiers de candidature (1ère commission avril/mai, 2e commission octobre/novembre).

Pour qui ?

Les Saint-Marcellinois(es) de 16 à 25 ans (résidant à saint-Marcellin depuis au moins 12 mois) sur candidature.

Quel est le montant de la bourse ?

La ville finance de 10 % à 80 % la partie pratique du permis de conduire (en fonction des revenus familiaux).

A qui s'adresser ?

Dossier téléchargeable ci-joint à déposer au service Jeunesse à l'espace Riondel

Chantiers jeunes citoyens

Quel est le principe ?

Sur la base de 15 heures par chantier, les jeunes œuvrent aux

côtés des animateurs pour réaliser des travaux de bricolage ou d'entretien qui leur sont confiés. Ils perçoivent en retour une indemnité sous la forme de chèque vacances (80 €).

Pour qui ?

Les Saint-Marcellinois.es de 16 à 18 ans.

A qui s'adresser ?

Service jeunesse à l'espace Riondel : [04 76 38 89 86](tel:0476388986)

[Fiche-1-Famille-1](#)

[Fiche inscription – chantier jeunes](#)

[Fiche 7 BIS – Inscription Vacances Chantier Jeunes](#)

Jeunes saisonniers

Durant l'été, la ville offre aux jeunes Saint-Marcellinois de 18 ans et + la possibilité d'effectuer un job d'été au sein des services municipaux (administratifs, techniques, centres de loisirs). L'occasion pour ces jeunes adultes d'exercer un premier emploi et de découvrir le monde du travail.

Pour qui ?

Les Saint-Marcellinois de 18 ans et +

A qui s'adresser ?

Par courrier adressé au maire

Contrat en alternance

L'apprentissage et la formation des jeunes sont une priorité des élus. La ville offre depuis plusieurs années un tremplin professionnel pour des jeunes au sein de la collectivité. Une excellente occasion de conjuguer expérience professionnelle et

cours. Travaillant 35 heures par semaine (17 heures de formation et 18 heures de cours), cette formation leur permettra d'entrer plus facilement dans la vie active.

Pour qui ?

Les étudiants en bac pro

A qui s'adresser ?

Par courrier adressé au maire

Contact

Service Jeunesse
Espace Riodel



[2 boulevard Riodel](#)



[04 76 38 89 86](tel:0476388986)



service.jeunesse@saint-marcellin.fr

À télécharger

Contrat municipal étudiant



[Flyer Contrat
Municipal Étudiant](#)



[Dossier Contrat Municipal Étudiant](#)



[Imprimé – fiche de contrepartie- Contrat Municipal Etudiant](#)



[Imprimé – pièces à fournir- Contrat Municipal Etudiant](#)



[Règlement intérieur CME Ville de Saint-Marcellin](#)

Bourse au permis



[Dossier bourse au permis de conduire](#)



[Règlement intérieur bourse au Permis](#)

Chantiers jeunes citoyens



[Fiche-1-Famille-1](#)



[Inscription chantier jeunes](#)



[Fiche 7 BIS – Inscription Vacances Chantier Jeunes](#)

Sorties familles



Les sorties familles permettent de favoriser les rencontres entre les habitants tout en renforçant le lien social à travers des activités qui sont autant de leviers pour la cohésion sociale et la parentalité.

Elles ont un caractère éducatif et de découverte pour les familles, incluant des moments collectifs ainsi que des moments privilégiés entre les familles.

Le principe ?

Des sorties familiales d'une journée programmées pendant les vacances scolaires. Découverte, visite, détente... Chaque sortie fait l'objet d'un programme de visite et/ou de moment de

loisirs.

Pour qui ?

Toutes les familles saint-marcellinoises ayant un ou plusieurs enfants âgés de + 3 ans. La présence d'au moins un des parents ou grand-parent est obligatoire.

A qui s'adresser ?

Dossier d'inscription à remettre au service jeunesse à l'espace Riondel : [04 76 38 89 86](tel:0476388986) (sur rendez-vous) ou par mail à l'adresse service.jeunesse@saint-marcellin.fr

Comment s'inscrire ?

Compléter la fiche "inscription aux sorties familles" (valable par année scolaire) et joindre à ce dossier les pièces suivantes :

- livret de famille
- justificatif de domicile de moins de 3 mois
- attestation de quotient familial à jour
- attestation d'assurance responsabilité civile couvrant l'intégralité des membres de la famille

Pour chaque sortie famille, une période d'inscription est définie, durant laquelle il vous faudra compléter la fiche d'inscription spécifique de la sortie.

Prochaine sortie : Printemps 2024 !



Visite du musée du chocolat Valrhona
Descente des Gorges du Doux en vélorail

En cas de pluie, la sortie sera annulée
Service jeunesse : 04 76 38 89 86
www.saint-marcellin.fr



Date limite d'inscription : 04 avril 2024

[Fiche Inscription sortie famille vacances printemps 24](#)

Contact

Service jeunesse
Espace Riondel



[2 boulevard Riondel](#)



[04 76 38 89 86](tel:0476388986)



service.jeunesse@saint-marcellin.fr

A télécharger



[Fiche 8 – Sorties familles](#)



Accueils de loisirs



3 structures d'accueil

– Les P'tits Loups (Maternelle)

L'accueil de loisirs municipal ouvert toute l'année, les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Nombreuses activités : expression corporelle, danse, jeux, activités manuelles, sorties extérieures, participation aux grandes manifestations de la ville, carnaval, Halloween... Une attention particulière est portée sur la qualité de l'accueil, l'apprentissage de la vie en collectivité, de l'autonomie et répondre aux besoins des enfants dans le domaine éducatif et culturel.

Horaires d'ouverture : 7 h à 18 h 15

[04 76 38 14 76](tel:0476381476) ou [06 37 61 32 40](tel:0637613240)

4 rue Saint-Laurent

Les Mercredis

[PROGRAMME P'TITS LOUPS mercredis du 4 mars au 10 avril 2024](#)

Vacances de printemps 2024

POUR INFORMATION FERMETURE DES ACCUEILS DE LOISIRS EN AOUT :

- Du 05 au 09 août 2024
- Le 16 août 2024

Période d'inscription	du 20/03/2024 au 29/03/2024
Réponses apportées à partir du	04/04/2024



Programme P'TITS LOUPS Vacances de printemps 2024

[Programme vacances Ptits Loups printemps](#)

[Fiche inscription P'tits Loups vacances printemps 24](#)

– Les Grands Loups (Elémentaire)

Les mercredis et pendant les vacances scolaires. Une équipe dynamique et imaginative à l'écoute des enfants. Chez les Grands Loups, les enfants laissent libre court à leur imagination et à leur créativité. Aucune retenue !

L'expression est le seul mot d'ordre. L'apprentissage de l'autonomie et de la vie en collectivité font partie des objectifs pédagogiques des animateurs.

Au fil des années, le centre des Grands Loups est devenu un acteur incontournable de l'animation de la commune. Il participe régulièrement à la vie culturelle de la ville (Festival Barbara) et organise ses propres expos présentant les réalisations des enfants.

Situé dans les locaux de l'école de la Plaine

Horaires d'ouverture : 7 h à 18 h 15

[07 79 77 61 05](tel:0779776105)

Les Mercredis

[PROGRAMME GL MERCREDIS AVRIL. MAI 2024](#)

Vacances de printemps 2024

POUR INFORMATION FERMETURE DES ACCUEILS DE LOISIRS EN AOUT :

- Du 05 au 09 août 2024
- Le 16 août 2024

Période d'inscription	du 20/03/2024 au 29/03/2024
Réponses apportées à partir du	04/04/2024

Programme Grands Loups vacances de printemps 2024

[Programme p'tits loups vacances printemps semaine 1](#)

[Programme grands loups vacances printemps semaine 2](#)

[Fiche inscription Grands Loups vacances printemps 24](#)

Activ'Jeunes (Collège / Lycée)

Des activités et sorties pour les ados pendant les vacances

scolaires, mercredis ou certains samedis et soirées dans le cadre de projets mis en place en concertation avec les jeunes. Boulevard du champ de Mars.

Vacances de printemps 2024

POUR INFORMATION FERMETURE DES ACCUEILS DE LOISIRS EN AOUT :

- Du 05 au 09 août 2024
- Le 16 août 2024

Période d'inscription	du 20/03/2024 au 29/03/2024
Réponses apportées à partir du	04/04/2024

Programme & fiche d'inscription Activ'Jeunes vacances d'hiver 24

[Programme vacances Activ'Jeunes printemps](#)

La carte Activ'Jeunes

Le but :

- valoriser la richesse du commerce de proximité de la ville à travers des avantages et des réductions spécifiques,
- permettre aux 11-18 ans d'être acteurs de leurs achats en ayant une démarche citoyenne de consommation privilégiée.

Pour qui ?

- Tous les jeunes (11 à 18 ans) de la Communauté de communes du Pays de Saint-Marcellin.
- [Dépliant Carte Activ' Jeunes](#)

Pièces justificatives à joindre au dossier

- Livret de famille
- Dans **le cas d'une autorité parentale exclusive** fournir, l'extrait de la décision de justice (en l'absence du document officiel, l'autorité parentale sera réputée conjointe (Cf : Article 372 du Code civil)
- Justificatif de domicile en cours de validité de moins de 3 mois (loyer/factures électricité/eau ...)
- Pour les personnes hébergées, fournir une attestation de domicile de l'hébergeant, accompagnée d'un justificatif de domicile + la copie de la pièce d'identité de l'hébergeant
- Attestation d'assurance couvrant les temps scolaires et les activités périscolaires & extrascolaires
- Un certificat de vaccination des vaccins obligatoires
- Quotient familial en cours (CAF ou autres) ou avis d'imposition N-2 si non allocataire
- Les fiches 1, 2 et 5 complétées



Certificat de vaccination stipulant l'année 2024/2025

Un certificat de vaccination sera obligatoirement demandé pour l'inscription de votre (vos) enfant(s) aux accueils de loisirs.

A penser lors d'une visite ponctuelle chez votre médecin traitant.

Les tarifs

[Tarifs extrascolaires 23-24 et périodes de vacances scolaires.docx](#)

[Tarifs Activ Jeunes 23-24 et périodes de vacances scolaires .docx](#)

Contact

Les P'tits loups



[04 76 38 14 76](tel:0476381476)

[06 37 61 32 40](tel:0637613240)

Les Grands loups



[07 79 77 61 05](tel:0779776105)

Activ'Jeunes



[06 72 55 90 50](tel:0672559050)



accueil-de-loisirs@saint-marcellin.fr

À télécharger

Information



[Brochure Rentrée Scolaire 23-24](#)

Inscriptions



[Fiche 1 – Famille](#)



[Fiche 2 – Enfant](#)



[Fiche 5 – Extrascolaire](#)



[Fiche 6 – Inscription Activ Jeunes](#)



[RI ALSH – Périscolaire extrascolaire 26.06.23](#)

Tarifs



[Tarifs extrascolaires 23-24.docx](#)



[Tarifs Activ Jeunes 23-24.docx](#)

Petite enfance

La petite enfance étant une compétence intercommunale, tous

les services proposés  sont mis en œuvre par Saint-Marcellin Vercors Isère communauté :

<http://www.saintmarcellin-vercors-isere.fr/>

Multi-accueil le Petit Prince

Du lundi au vendredi de 7 h à 18 h 30

Nombre de places : 88

1 boulevard du champ de Mars

Demande de place par formulaire d'inscription : [lien](#)

Relais d'assistantes maternelles

Le RAM tient des permanences pour les parents et pour les assistantes ou assistant maternels. Lors de ces permanences, les animatrices du RAM vous informent sur des questions administratives, juridiques, et sur les différents modes d'accueil petite enfance. Les permanences peuvent aussi être un temps d'échanges sur l'éducation des 0-3 ans.

Les temps collectifs s'adressent aux assistantes ou assistant maternels, aux employés de maison et aux enfants accueillis (0-3 ans) du Sud-Grésivaudan. Ils sont gratuits et ouverts sur la base du volontariat.

1 boulevard du champ de Mars

[04 76 64 96 07](tel:0476649607)

Relais infos familles

Le relais infos familles est votre interlocuteur privilégié pour vous accompagner dans vos démarches et pour vous mettre en relation avec les bons interlocuteurs de la petite enfance notamment pour connaître les modalités et procédures d'inscriptions pour les multiaccueils (mode de garde pour votre enfant (0-3 ans) et les modalités et procédures

d'inscriptions pour les accueils de loisirs et les séjours.

Maison de l'intercommunalité

7 rue du Colombier

[04 76 64 86 84](tel:0476648684) ou rif@smvic.fr

Contact

RAM



[1 boulevard du champ de Mars](#)



[04 76 64 97 07](tel:0476649707)

Contact

Relais Info Famille



[Maison de l'intercommunalité](#)

[7 rue du Colombier](#)



[04 76 64 86 84](tel:0476648684)



rif@smvic.fr